

## **Conditions Générales et particulières de vente des séjours et produits De L'Etang du Devin**

### **INSCRIPTION AU SEJOUR :**

L'inscription à un séjour est validée dès la réception du bulletin de réservation signé ou l'inscription sur le site internet, accompagné par le versement de l'acompte de 30 %. Une confirmation est adressée par mail ou par courrier.

L'inscription à moins de 21 jours avant la date du départ implique le règlement complet du séjour.

La fiche technique du séjour peut vous être adressée sur simple demande. Elle est consultable sur le site internet dans la rubrique du séjour concerné. site : [www.alpette.com](http://www.alpette.com)

L'inscription à un de nos produits séjours implique l'acceptation des conditions générales et particulières de vente en vigueur le jour de l'inscription.

### **PRIX :**

Le montant du séjour correspond au prix en vigueur, compte tenu d'éventuelles remises ou rabais en cours à la période.

Les dépenses personnelles, suppléments activités seront réglées la veille du départ de l'hôtel. Aucun frais de dossier n'est demandé.

Le prix est TTC, net. La taxe de séjour perçue est à verser en plus du séjour.

Le règlement peut s'effectuer par carte bancaire, virement bancaire, chèque, espèces, chèques vacances.

Le paiement via le site internet est sécurisé et garanti par le CIC de Kaysersberg.

Le séjour doit être réglé en totalité 21 jours avant la date de départ.

Le montant de la taxe de séjour est à 0.90euros par personne et par jour.

L'option assurance annulation est facturée 3.9 % du montant du séjour.

Il n'y a pas de frais de dossier pour le voyage.

Les prix sont nets TVA comprise.

### **ANNULATION DES SEJOURS :**

En cas d'annulation de séjour, les frais retenus par l'Etang du Devin sont les suivants :

-Plus de 21 jours avant le départ : 30 % du montant du séjour

-De 20 à 8 jours : 50 % du montant du séjour

-De 7 jours à 3 jours : 75 % du séjour

-Moins de 3 jours avant le départ : la totalité du séjour.

Seule la confirmation par lettre recommandée avec la date est considérée pour calculer les frais d'annulation.

En cas de non présentation au départ du séjour, le montant total du séjour sera demandé. Pour que l'assurance annulation soit mise en place le solde du séjour doit être réglé complètement ainsi que la prime d'assurances annulation.

Les sommes retenues pourront être remboursées par l'assurance annulation si vous l'avez souscrite au moment de la réservation de votre séjour. (Voir conditions sur la fiche annulation). Interruption de séjour : Tout retard ou abandon du séjour ne donne droit à aucun remboursement.

De même, la non-participation à des activités ou des services prévus, ne donnent pas lieu à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation du fait de l'hébergeur, toutes les sommes versées sont remboursées intégralement.

L'hébergeur s'engage également à faire des propositions de séjours équivalents dans d'autres structures.

Le séjour est confirmé définitivement 21 jours avant la date du départ.

### **CONVOCATION :**

La facture ou la confirmation du séjour vaut convocation à la date du départ du séjour. .

### **ASSURANCES :**

Nous possédons une assurance multirisque professionnelle, mais Il est indispensable d'avoir une assurance responsabilité civile individuelle et multirisque, couvrant les activités prévues pendant votre séjour.

L'Etang du Devin propose l'assurance annulation et interruption du séjour, en relation avec CHAPKA ASSURANCES. L'assurance doit être prise et réglée au moment de l'inscription.

Habilitation Tourisme N° IM068190006      RCP BFA IMPLICARE N°2D0182500261

Agrément Jeunesse & Sport N°068/175/081      Agrément Education Nationale N°26 1B 68 98